



ASSOCIATION SPORTIVE DE LOUVECIENNES

Compte rendu de la réunion de bureau du Conseil d'administration 7 mai 2019

1 Personnes présentes

Jean-Claude Levern : Président
Françoise Leclerc : Trésorière
Georges Sueur : Secrétaire
Christine Roumilhac : Secrétaire-adjointe
Adolphe Mendi :membre
Bernard Tournier :membre
Corinne Gondek :membre
Daniel Lecluze :membre
Jean-Claude Miremont : .membre

Boleslas Palewski : Maire adjoint délégué à la jeunesse et aux sports

Personnes excusées :

Victor Daponte : Conseiller Municipal,
François Méchin : Expert-comptable
Yvain Blachère : ... membre

L'analyse des réponses sur les tableaux établis par Bernard TOURNIER

Monsieur Tournier a proposé au conseil en mars dernier un support pour les demandes de subvention.

Monsieur Levern a transmis ce document aux sections : karaté, badmington, cyclo, escalade, escrime, foot, GRS, hand, judo et tennis, en présentant la démarche et en demandant un retour pour fin avril.

Un point est fait à la suite des réponses des sections. L'objectif est de rationaliser la répartition de la subvention.

Monsieur Tournier présente le tableau récapitulatif des demandes des sections.

6 sections ont répondu, les indications en rouge correspondent aux sections qui n'ont pas répondu.

On peut se demander pourquoi certaines sections sont subventionnées plus que d'autres ?

Le montant des cotisations dans les sections correspond au marché.

Il est constaté que la partie « utilisation de la subvention » du tableau a été très peu renseignée.

3 500 euros sont à enlever, comment le faire de manière pertinente ?

Faut-il supprimer la subvention des sections qui n'ont pas répondu ?

Madame Leclerc fait une proposition : pour cette année, la saison étant bientôt finie, on fait l'impasse sur les 3 500 euros. Par contre, on prévient les sections que l'an prochain, un « raboutage » sera fait.

Les sections judo et karaté, qui n'ont pas répondu au mail, demandent une subvention supérieure de 900 euros par rapport à l'an dernier. Il est décidé de leur attribuer la même chose que l'an dernier.

La section escalade demande 4 000 euros au lieu de 2 000 euros. Il est décidé de lui attribuer 3 000 euros.

Monsieur Palewski précise qu'un manque d'entretien est constaté sur les cours de tennis. Une réunion est prévue le 17 mai pour éclaircir les rôles et devoirs de chacun, les efforts venant autant de la mairie que de la section.

Le suivi de la mise à jour des cartes professionnelles de nos salariés

Madame Leclerc a transmis un mail au sujet de la mise à jour des cartes professionnelles. Le non respect de la réglementation peut entraîner des sanctions. La carte professionnelle est le seul document qui autorise à salarier un professeur.

Il est possible d'effectuer la mise à jour par Internet.

Nouvel OPCA

L'AFDAS est le nouvel OPCA pour les formations, imposé par la convention collective du sport. 19 salariés sont concernés.

Madame Leclerc a fait une démarche d'inscription le 14 avril. Comme elle n'a pas eu de retour, elle a relancé récemment.

L'obtention de la subvention municipale

monsieur Levern signale que la subvention de 50 k€ est acquise, le complément de 20k€ sera acquit après avoir prouvé que les clauses de la convention en cours de rédaction seront réalisées

Questions diverses

Monsieur Palewski signale qu'une pollution de légionellose dans l'eau chaude a impacté les adhérents de la section boxe qui utilisent les douches. Celles –ci ont dû être fermées pendant deux semaines.

Les présidents des sections devront faire remonter avant la fin de la saison leurs éventuelles demandes de modifications de planning.

Madame Roumilhac demande s'il est possible aux sections de vendre du matériel à l'extérieur ou à une autre section. La question sera posée à Monsieur Méchin.

Monsieur Palewski a envoyé avant la réunion différents documents par mail (information sur les documents à afficher,...) pouvant être utiles aux membres du conseil.

Prévoir dans l'ordre du jour de la prochaine réunion l'effectif par sections. Un mail sera transmis aux sections.

Prochain RDV

Le mercredi 26 juin à 17 h 45

Le Président
Jean-Claude Levern

la rédactrice
Corinne Gondek